

Rennes, le 22 décembre 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes

à

Monsieur le Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1 Avenue de la Préfecture
CS 24218 – 35042 RENNES Cedex

Lettre R/AR n° 1A13470954520

Monsieur le Président,

Par courrier postal daté du 17 décembre 2016, vous m'avez transmis un « *document de présentation réalisé par le cabinet Auxilia en conclusion de son intervention* » effectuée dans le cadre du marché 2016-236 que le Département a conclu le 9 mai 2016.

Je vous en remercie.

Toutefois, il ne répond ni à ma demande initiale effectuée le 13 juin 2016 concernant le rapport établi à l'issue de la première phase du marché, à laquelle vous aviez opposé un refus de communication, ni à ma demande effectuée le 17 décembre 2016 après que le Département ait pris sa décision qui figure au rapport d'orientations budgétaires pour 2017, broché fin novembre avant d'être l'objet d'un communiqué de presse du 13 décembre, publié le 14 décembre 2016 sur le site www.ille-et-vilaine.fr.

Je reste donc dans l'attente de chacun des 2 rapports sollicités, tels qu'ils ont été établis par la société Auxilia à l'issue des 2 phases du marché (cf articles 4 et 11.2) :

- Phase 1 : *évaluation de l'expérimentation Galléco*
- Phase 2 : *fondements juridiques et gouvernance du projet*

Une transmission numérique de ces 2 « livrables », dont vous détenez une version numérique, me conviendrait tout-à-fait si elle facilite la tâche des services.

En toutes hypothèses, je suis disposé à régler les éventuels frais de communication.

Je vous précise qu'en cas de refus constaté à l'expiration du délai réglementaire, ma ferme intention est de saisir la CADA qui, comme vous le savez, s'est prononcée le 8 septembre 2016 sur la communicabilité de ces 2 documents.

Vous remerciant par avance de votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin